

NOTE AUX ÉLÈVES DES CPGE LITTÉRAIRES ET COMMERCIALES

INSCRIPTIONS AUX CONCOURS D'ENTRÉE AUX GRANDES ECOLES

Affaire suivie par :
Cécile BORDAS
Secrétariat des CPGE

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les inscriptions aux concours d'entrée aux grandes écoles se font, pour la plupart d'entre elles, par internet. **Elles s'effectuent sous votre seule responsabilité.** Dans votre propre intérêt, nous vous demandons de lire très attentivement les informations jointes et surtout celles publiées sur les sites des écoles (plus complètes), de respecter strictement les procédures décrites dans les notices de concours et de suivre les conseils indiqués, dont les plus importants sont « **N'attendez pas les derniers jours** », « Vérifiez très sérieusement vos choix optionnels » et « Respectez les dates limites ».

NOTICES

Elles valent **RÈGLEMENT** des concours. Vous devez donc **IMPÉRATIVEMENT** en prendre connaissance. Le lycée reçoit celles produites par la Banque Commune d'Épreuves (BCE) et l'ENS. Elles vous seront distribuées par l'intermédiaire des délégués de classe. Toutefois, **ces informations sont disponibles pour tous sur les sites suivants :**

<http://www.concours-bce.com>

Ce serveur vous permettra **de vous inscrire aux principaux concours**, d'accéder aux sites des principales écoles et d'obtenir des informations sur celles-ci, de consulter les rapports de concours et les sujets des années précédentes, **d'imprimer vos convocations aux écrits, de prendre connaissance des modalités d'inscription aux oraux.**

II. PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription commune à plusieurs concours et gérée par le service concours écoles d'ingénieurs via le site :

<http://www.concours-bce.com>

- 1- Inscriptions en ligne du 10 décembre 2014 au 10 janvier 2015 minuit**
- 2- Édition du bordereau « Pièces justificatives » à partir du 11 janvier 2015**
- 3- Transmission des pièces au secrétariat du lycée les lundi 12, mardi 13 et jeudi 15 janvier 2015**

NB : Aucune dérogation de délai n'est accordée. Un site saturé ne peut pas être une excuse.

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat **un n° d'inscription unique** et un **code-signature confidentiel** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par la BCE.

(En cas de problème, appeler le : **05 62 47 33 43**)

TROIS PHASES OBLIGATOIRES :

La procédure d'inscription comprend trois phases obligatoires :

1) INSCRIPTION ET VALIDATION DU 10 DECEMBRE 2014 AU 10 JANVIER 2015

Chaque candidat effectuant son inscription sous sa propre responsabilité, il lui revient de vérifier avec attention l'exactitude des renseignements enregistrés. Après avoir effectué les modifications nécessaires sur internet, le candidat valide son dossier. **La mention « dossier validé » doit toujours apparaître à l'écran avant déconnection.** Le candidat pourra, jusqu'au 10 janvier 2015, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : «validation»).. Il est conseillé de garder un exemplaire imprimé de son dossier.

Aucune inscription ne sera acceptée après le 10 janvier 2015.

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a fait l'objet, au préalable, d'une inscription sur le site Internet.

2) PAIEMENT ET EDITION DU BORDEREAU PIECES JUSTIFICATIVES

Le bordereau « pièces justificatives » doit obligatoirement être imprimé par le candidat à partir du site à compter du 11 janvier 2015, à condition que le paiement ait été effectué. Ce bordereau doit être daté et signé par le candidat ainsi que par son représentant légal s'il est mineur.

Préalablement à cette édition, le candidat est orienté vers un site sécurisé de télépaiement lui permettant de régler les frais d'inscription.

Attention : ne pas confondre le bordereau des pièces justificatives, à télécharger sur le site de la BCE, avec le récapitulatif d'inscription, document envoyé via le site BCE sur votre boîte mail personnelle.

Les élèves rencontrant des difficultés financières sont invités à se manifester le plus rapidement possible auprès de leur CPE et de l'intendance.

3) ENVOI DES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR L'INTERMÉDIAIRE DU LYCÉE

Dès que le bordereau « pièces justificatives » est imprimé et signé, le candidat :

- y joint les pièces justificatives requises (en notant **obligatoirement** sur chacune d'elle son numéro d'inscription) **selon l'ordre précisé sur le bordereau**
- joint le paiement par chèque s'il n'a pas opté pour un prélèvement par carte bancaire
- glisse l'ensemble des pièces (le bordereau « pièces justificatives » en premier) dans une pochette plastique spécifique (pochette en plastique transparent ouverte sur 2 côtés et sans attache pour classeur)
- **remet aussitôt le dossier au secrétariat du lycée, à Madame Bordas.**

PIÈCES JUSTIFICATIVES :

PIÈCES COMMUNES À TOUS LES CONCOURS

- **Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport :**

Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise (ou accompagné d'une traduction authentifiée) et en cours de validité. **La photocopie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.**

(Pour les candidats possédant la double nationalité, française et étrangère, seules les pièces d'identité françaises prouvant la nationalité sont acceptées.)

- **Justificatif à produire au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) :**

En fonction de l'âge du candidat au 10 janvier 2015, date de clôture des inscriptions :

	DATE DE NAISSANCE	JUSTIFICATIF A PRODUIRE
garçons et filles de nationalité française nés,	avant le 11 janvier 1990	Aucun
	du 11 janvier 1990 au 10 janvier 1997	Certificat JDC ou JAPD ou <i>Attestation provisoire (avec durée de validité)</i> ou <i>Certificat d'exemption</i>
	du 11 janvier 1997 au 10 janvier 1999	Attestation de recensement ou <i>certificat JDC si participation à la JDC</i>
	après le 10 janvier 1999	Aucun

Les candidats ayant la double nationalité doivent produire ces justificatifs.

Les candidats venant d'acquérir la nationalité française doivent fournir une attestation de recensement.

Les candidats ne possédant pas la nationalité française au 10 janvier 2015 n'ont rien à fournir.

ÉLÈVES BOURSIERS

de l'enseignement supérieur français

- Afin de bénéficier des conditions de gratuité ou de réduction des frais de concours, il est indispensable de présenter la **notification définitive de bourse** (à ne pas confondre avec la **notification conditionnelle reçue en début d'année**). Elle doit porter la signature du chef d'établissement (authentification qui se fera au moment de la remise du dossier complet) et être insérée en copie **recto-verso** dans votre dossier d'inscription aux concours en y faisant figurer **votre numéro d'inscription BCE**.

En cas de non réception de cette notification définitive de bourse, prendre contact avec le Crous de Paris, Services aux étudiants / DSE (Horaires : De 9h00 à 16h30 du lundi au vendredi, RDC du Centre Jean Sarrailh, 39 avenue Georges Bernanos, 75005 Paris / Tél : 01 40 51 36 12 / dse@crous-paris.fr)

CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

- Les candidats handicapés qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves devront signaler leur handicap lors de l'inscription par Internet et imprimer le document d'instructions pour la constitution et l'envoi de leur dossier médical. Nous vous conseillons de prendre tout de suite contact avec le médecin scolaire du lycée Louis le Grand, pour établir le **dossier CDES** qui vous sera demandé.

III. COMPLÉMENT

PIÈCES SPÉCIFIQUES À CERTAINS CONCOURS :

Il est **IMPÉRATIF** de vous **reporter aux sites** des écoles pour la liste des pièces à fournir car **certaines concours réclament des pièces spécifiques**. Les modalités d'envoi de ces pièces (dates et adresses) peuvent être différentes de celles du dossier d'inscription principal BCE. Toutes ces pièces demandées ont un caractère obligatoire. **Il vous appartient de les gérer. L'absence de l'une d'entre elles rend l'inscription impossible.**

*NB : Les élèves intéressés par le concours ECRICOME, se reportent aux informations délivrées par le site <http://www.ecricome.org> pour connaître les dates et modalités d'inscription.

**Compte tenu du nombre de dossiers à vérifier, le secrétariat acceptera
uniquement les dossiers
LES LUNDI 12, MARDI 13 ET JEUDI 15 JANVIER 2015.**

MME BORDAS tiendra sa permanence toute la journée, de 9h à 18h.

Étant donné les délais très courts, aucun rappel ne sera fait auprès des élèves ou des familles.

Le candidat devra donc respecter impérativement ces dates.

Le dossier d'inscription ne sera pas accepté si l'une des pièces justificatives demandées n'est pas fournie, si les photocopies sont de mauvaise qualité, si les frais ne sont pas réglés ou si le dossier arrive hors délai.

En aucun cas le lycée ne pourra être tenu pour responsable si l'étudiant ne se plie pas à ces conditions.

ANNE MARTIN

**Proviseure adjointe
Classes de ECS et K**